

L'ÉCO-CITOYEN



BULLETIN D'INFORMATIONS DU SIRTOM DE LA RÉGION FLERS-CONDÉ

N° 17 - juin 2017

Édito



La loi NOTRe qui a modifié notre paysage communal a aussi eu des conséquences sur le Sirtom de la région Flers-Condé.

Notre syndicat est désormais composé de quatre collectivités adhérentes. Un nouveau conseil syndical a été mis en place en début d'année, qui s'est fixé pour objectifs la modernisation et l'optimisation des déchèteries et une maîtrise des coûts de collecte et de traitement.

Avec ces communes nouvellement adhérentes, le Sirtom a repris la gestion des déchèteries de La Ferté-Macé, Briouze et Saint-Maurice-du-Désert et accueilli parmi son personnel quatre nouveaux agents responsables de ces déchèteries. Une réflexion est actuellement menée sur le bon maillage du territoire pour assurer un service de qualité tout en maintenant les coûts d'exploitation. Un plan pluriannuel de mise aux normes des différentes déchèteries en découlera.

La déchèterie de Messei, qui ouvrira en juillet, ne sera donc pas la septième, mais bien la dixième déchèterie du Sirtom. Une déchèterie « Nouvelle génération », plus grande, plus sûre et mieux adaptée aux besoins d'aujourd'hui, avec un tri plus fin des matériaux qui permettra d'optimiser leur valorisation.

Nous suivons aussi le projet de Recyclerie des Fourmis Vertes qui doit dès l'automne donner une seconde vie aux objets. Cette recyclerie viendra en complément de celle déjà existante à La Ferté-Macé « Coup de Pouce Solidaire ».

Côté ordures ménagères, nous poursuivons la réflexion avec nos adhérents mais aussi avec les collectivités voisines afin de localiser les prochains outils de traitement et réduire au maximum les transports.

Bonne lecture,

Thierry AUBIN,
Président

Nouveau territoire, nouveaux élus, nouvelles déchèteries...

Le Sirtom déménage

Retrouvez-nous à **Messei**, à la ZAC de La Haute-Varenne, rue Guillaume-le-Conquérant, à partir du **4 juillet 2017**



Le Sirtom de la région Flers-Condé en 2017



La déchèterie « nouvelle génération »

Un pont-bascule:

Permet de peser les apports des professionnels.

Les locaux: L'accès en est interdit aux usagers.

Ils abritent:

- Les déchets dangereux;
- Les déchets d'équipements électriques;
- Les déchets qui auront une seconde vie grâce aux recycleries locales.

Une recyclerie?

Cette structure a pour objectif la remise en état d'un objet afin de lui offrir une seconde vie. Le Sirtom conventionne aujourd'hui avec deux recycleries.

Ouverture en septembre de la recyclerie « Les Fourmis Vertes » sous forme d'Entreprise d'Insertion à Landisacq

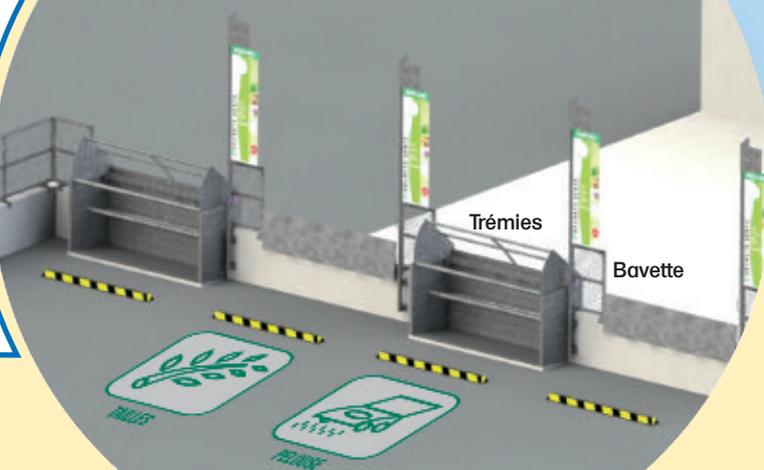
Pourquoi une carte d'accès?

- Réserver l'accès aux usagers du Sirtom de la région Fiers-Corbières.
- Fluidifier la circulation sur le site.



Paroles de gardien:

- Mon rôle? Orienter les gens, renseigner l'utilisateur sur le devenir des déchets.
- Quel plaisir dans ce métier? Une certaine indépendance, les relations humaines.
- Les difficultés? Les incivilités d'une minorité d'utilisateurs.
- Les évolutions de ces dernières années? Davantage de bennes, plus de tri.
- Des consignes à rappeler? Si vous ne savez pas où déposer votre déchet, merci de demander au gardien.



Les bavettes:

- Quand elles sont relevées, le dépôt est interdit.
- Quand elles sont en position basse, vous pouvez déposer vos branchages.

Les déchets verts

- Les branchages sont interdits, ils bloqueraient le dispositif.

Les trémies:

- Elles sont réservées aux tontes.

La relation gardien / usager

Le rôle du gardien:



- Orienter les usagers pour le dépôt.
- Faire respecter les consignes et le règlement intérieur.
- Interdire la récupération.
- Enregistrer les apports des professionnels.
- Organiser l'évacuation des déchets.
- Veiller à la propreté du site.

Il n'a pas pour rôle de décharger les déchets.

Le rôle de l'utilisateur

- Trier au mieux les déchets pour permettre leur valorisation.
- Respecter le règlement.

« Génération » de Messei



Accès ?

du territoire
Condé.
site.

DÉCHÈTERIE PARTICULIER



nde.fr

Comment obtenir cette carte ?

- Pour les propriétaires occupants: la carte vous sera envoyée.
- Pour les locataires, deux démarches sont possibles:
 - De préférence par internet, sur le site du Sirtom <http://www.sirtom-flers-conde.fr/>
 - En se présentant aux bureaux.

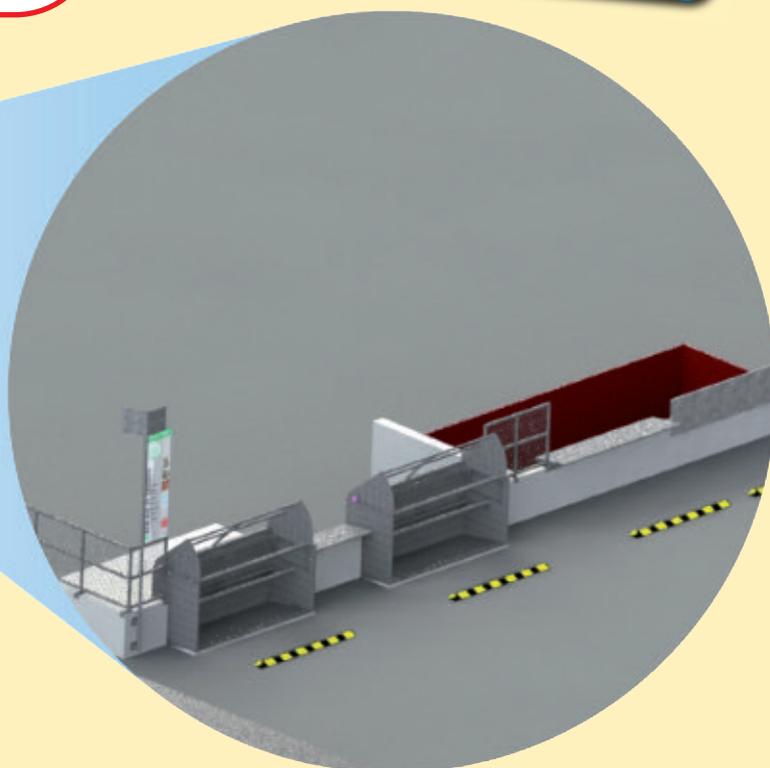
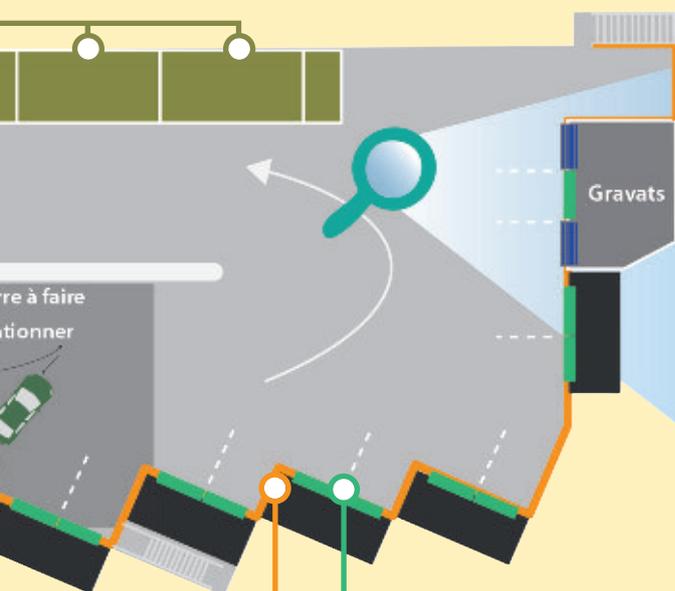
Munissez-vous de votre avis de taxe d'habitation.

- Pour les professionnels, si vous n'avez pas de contractualisation, contacter le Sirtom.

Ouverture prochaine de la déchèterie (mi-juillet)

Pour connaître les jours et les horaires d'ouverture

- consultez le site internet du Sirtom www.sirtom-flers-conde.fr
- ou appelez-nous au **02 33 62 21 00**
- ou **N° Vert 0 800 00 49 34**



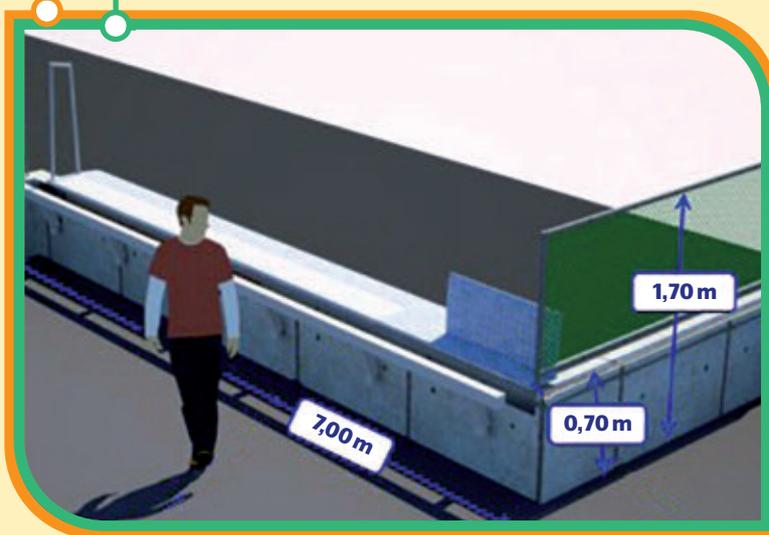
ers

un tri optimal.
es de sécurité

déchets.

s véhicules.

apportés
ation.



Un dispositif optimal pour la sécurité des usagers :

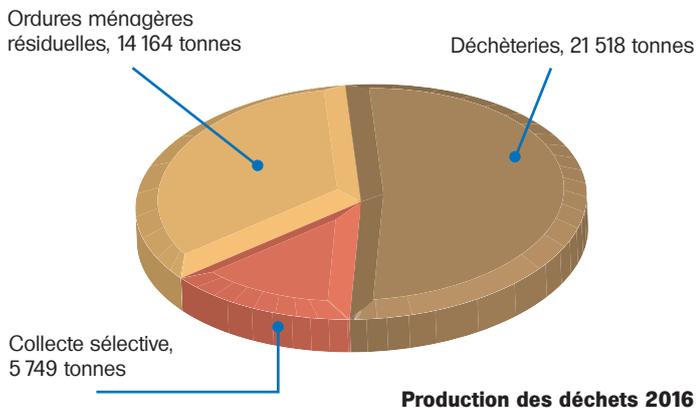
- L'installation des garde-corps est obligatoire pour la sécurité des usagers.
- Différents systèmes de déversements adaptés aux types de déchets sont aménagés.

Pourquoi réhabiliter nos déchèteries ?

Nos déchèteries ont été construites pour la plupart dans les années 90 et ne sont plus adaptées à l'usage d'aujourd'hui. Qui aurait pu imaginer pareil succès pour cet équipement ? Les déchets provenant des déchèteries représentent aujourd'hui plus de 50 % des déchets collectés par le Sirtom.

Les déchèteries « nouvelle génération » répondent à plusieurs objectifs :

- Sécuriser le quai en répondant aux obligations réglementaires (garde-corps) ;
- Séparer le haut de quai (fréquenté par les usagers) et le bas de quai (réservé à l'exploitation) ;
- Permettre un tri plus fin afin de mieux valoriser ses déchets ;
- Améliorer la fluidité de la circulation en limitant le nombre d'usagers à l'instant « t » sur la déchèterie
- Optimiser les coûts et facturer les professionnels.



Quelle sera la prochaine déchèterie à être réhabilitée ?

La déchèterie de Caligny sera réhabilitée à partir de l'automne/hiver 2017-2018. Une fermeture provisoire sera nécessaire afin d'effectuer les travaux. Durant les travaux, vous pourrez accéder aux autres déchèteries. Pour vous permettre d'aller à Messei, une seconde vague de distribution de cartes d'accès est prévue. La même carte vous permettra l'accès aux déchèteries de Messei et Caligny.

Que deviennent vos apports en déchèterie ?

